

L'action de groupe : le droit français à l'épreuve des expériences étrangères

Jeudi 26 mars 2015 de 14h à 18h45

Site Michelet du Ministère de la Justice • 2-14 rue des Cévennes - 75015 Paris

La loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « Hamon », a introduit l'action de groupe en droit français. Cette nouvelle procédure, longtemps espérée par certains ou redoutée par d'autres, offre une voie de recours collectif d'une grande originalité aux litiges de consommation de masse. Notre droit rejoint ainsi les nombreux systèmes juridiques qui, sous des appellations et des formes variées, et pour certains, depuis des décennies, connaissent l'action de groupe.

Comment la « class action » à la française se situe-t-elle dans la diversité des expériences étrangères ?

Quel premier bilan peut-on esquisser après quelques mois de pratique de cette nouvelle procédure ?

Quelles perspectives d'extension de l'action de groupe à d'autres domaines que celui de la consommation sont-elles prévisibles, voire souhaitables ?

De telles questions, aux enjeux considérables, tant aux plans judiciaire qu'économique, seront soumises à un panel d'universitaires, de magistrats, d'avocats et de représentants du monde de l'entreprise lors d'un colloque que le Centre français de droit comparé organise à Paris le jeudi 26 mars 2015.

Inscription obligatoire

Société de législation comparée
28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris,
cfdc@legiscompare.com

Entreprises – Professionnels: 100 €



**Journée validée au titre
de la formation continue
des avocats (EFB)**

Publication

Les conférences feront l'objet d'une
publication postérieure au colloque
dans la collection du CFDC éditions
Société de législation comparée

CIFIDIC CENTRE FRANÇAIS
DE DROIT COMPARÉ

APRÈS-MIDI

14h Ouverture

Jacques Robert, Président du Centre français de droit comparé, Ancien membre du Conseil constitutionnel, Président honoraire de l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas)

14h15 *Propos introductifs*

Loïc Cadiet, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris 1 – IRJS/CRJP)
Président de l'Association Internationale de Droit Processuel
Membre de l'Institut universitaire de France

14h30 *Enjeux économiques*

Stéphane Rousseau, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

14h45 **Diversité des expériences étrangères: entre « opt in » et « opt out » ?**

Table ronde introduite et animée par

Véronique Magnier, Professeur à l'Université Paris Sud
Directeur de l'Institut Droit Éthique Patrimoine

L'expérience britannique

Olivier Deparis, Président de chambre à la Cour d'appel de Douai
Ancien Magistrat de liaison au Royaume-Uni

L'expérience ibérique (Espagne, Portugal)

Clara Hervas Hermida, Avocate au Barreau de Madrid

L'expérience canadienne: le recours collectif québécois

Stéphane Rousseau, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

L'expérience des États-Unis

Christophe Clerc, Avocat à la Cour, Partner, General Manager - Pinent Masons

16h15 Débat

16h30 Pause

16h45 **Une « class action » à la française? Premier bilan et perspectives**

Table ronde introduite et animée par

Pierre-Henri Conac, Professeur à la Faculté de droit de l'Université du Luxembourg

Regard des consommateurs

Alain Bazot, Président de l'UFC Que Choisir

Regard du Barreau

Bernard Vadier, Avocat à la Cour, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris
Ancien Président du Conseil des Barreaux européens

Regard du juge

Olivier Douvreur, Conseiller à la Cour d'appel de Paris
Ancien Directeur juridique de l'Autorité des marchés financiers

Regard du monde de l'entreprise

Joëlle Simon, Directrice des affaires juridiques du MEDEF

18h15 Débat

18h30 *Observations conclusives*

Carole Champalaune, Directrice des affaires civiles et du Sceau –
Ministère de la Justice
